

b) *Adresse de la Commission*

Commission européenne  
Direction générale  
Relations extérieures: politique commerciale et relations  
avec l'Amérique du Nord, l'Extrême-Orient, l'Australie et la  
Nouvelle-Zélande  
Directions C et E  
DM 24 — 8/37  
rue de la Loi 200  
B-1049 Bruxelles  
Télécopieur (32-2) 295 65 05  
Télex 21877 COMEU B.

**8. Défaut de coopération**

Lorsqu'une partie intéressée refuse l'accès aux informations nécessaires ou ne les fournit pas dans le délai prévu ou fait obstacle de façon significative à l'enquête, des conclusions préliminaires ou finales, positives ou négatives, peuvent être établies sur la base des données disponibles, conformément à l'article 18 du règlement de base. S'il est constaté qu'une partie intéressée a fourni un renseignement faux ou trompeur, ce renseignement n'est pas pris en considération et il peut être fait usage des données disponibles.

---

**Engagement de procédure****(Affaire IV/M.1641 — Linde/AGA)**

(1999/C 285/04)

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

Le 1<sup>er</sup> octobre 1999, la Commission a pris une décision d'engagement de procédure dans l'affaire mentionnée ci-dessus, après avoir constaté que la concentration notifiée soulevait des doutes sérieux quant à sa compatibilité avec le marché commun. L'engagement de procédure ouvre une seconde phase d'investigation concernant la concentration notifiée. La décision est prise en application de l'article 6, paragraphe 1, point c), du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil.

La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Afin d'être prises en considération d'une manière complète dans la procédure, ces observations devraient parvenir à la Commission au plus tard dans les quinze jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur ou par courrier, sous la référence IV/M.1641 — Linde/AGA, à l'adresse suivante:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence (DG IV)  
Direction B — Task Force «Concentrations»  
Avenue de Cortenberg 150  
B-1040 Bruxelles  
[télécopieur (32 2) 296 43 01/296 72 44].

---